



# Le.Crible

La lettre d'information hebdomadaire  
de l'Urssaf Ile-de-France n°203



En ligne tous les mardis

22 Décembre 2015

## LA VIE ECONOMIQUE

- [Croissance, emploi : l'Insee parie sur la reprise en 2016](#)
- [Feu vert du Parlement pour le projet de budget 2016](#)
- [Budget : les députés annulent l'amnistie fiscale de Mediapart et le reporting par pays](#)
- [La loi Macron aurait déjà créé 1 000 emplois](#)
- [Concurrence : les sanctions records font le bonheur de l'État](#)
- [L'emploi dans l'industrie pharmaceutique au plus bas depuis 12 ans](#)
- [La France va emprunter 187 milliards d'euros en 2016](#)
- [Les grandes entreprises privilégient les dividendes aux primes des salariés](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [La loi de santé définitivement adoptée, dernier baroud des médecins](#)
- [C à 30 euros minimum, forfait secrétariat, valorisation de l'expertise : la CSMF met déjà la pression sur la CNAM](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [20 entreprises spécialisées dans le transport de colis condamnées](#)
- [Une centaine d'ex-salariés de PSA Aulnay obtient gain de cause devant la justice](#)
- [PSA réforme ses retraites chapeaux et va redistribuer les économies](#)
- [Rafale : le Qatar a payé son acompte à Dassault Aviation](#)
- [Travail dominical dans les grands magasins : l'accord est bloqué après le refus de la CFDT](#)
- [Orange condamné à payer une amende record](#)

## LA VIE DES REGIONS

- [Que va faire Valérie Pécresse pour l'économie de l'Île-de-France ?](#)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Pour Jean-Pierre Raffarin, « courir derrière le FN est une fuite »](#)

## LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (16 ET FIN)

- [Pierre Laroque](#)

### Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● Croissance, emploi : l'Insee parie sur la reprise en 2016

Le 17/12/15, l'Insee a publié sa dernière note de conjoncture. L'Institut table désormais sur une hausse du PIB (produit intérieur brut) de 0,2 % au **quatrième trimestre 2015** (contre 0,4 % initialement prévu). Par rapport au 0,3 % du troisième trimestre, c'est le signe d'un ralentissement. L'Insee maintient son estimation de croissance pour l'ensemble de l'année 2015 (1,1 %), considérant que ce ralentissement n'aura pas d'impact particulier. **Dorian Roucher**, chef de la division "Synthèse conjoncturelle" à l'Insee, commentant la prévision de 1,1 % : « *[C'est un] niveau inédit depuis quatre ans, [mais qui reste inférieur à celui de la zone euro (1,5 %)]* ». Cette prévision est identique à celle du gouvernement. **Les facteurs qui ont affecté le quatrième trimestre : 01)-** Les attentats du 13/11/15, qui ont eu un impact estimé à 0,1 point du PIB, surtout les services d'hébergement-restauration, de loisirs et de transport. **02)-** Un indicateur du climat des affaires qui a fléchi, notamment à cause des secteurs des services et du commerce de détail. **Michel Sapin**, ministre des Finances, à l'AFP : « *Les attentats devraient avoir un impact temporaire sur l'activité, limité à certains secteurs : les Français n'ont pas baissé les bras. C'est une bonne nouvelle* ». **03)-** Une douceur climatique inhabituelle qui a conduit à « *une baisse des dépenses de chauffage* ». **04)- M. Roucher** : « *[Un] trou d'air dans la consommation des produits manufacturés, [notamment en automobiles]. [Malgré tout,] les déterminants fondamentaux de la consommation des ménages [devraient rester] solides* ». **Les prévisions de l'Insee pour 2016.** L'Institut pense que l'économie hexagonale devrait retrouver de l'élan. Les prévisions de croissance de l'Institut pour les premier et deuxième trimestres : 0,4 %. L'impact des attentats devrait s'atténuer, voire disparaître. **M. Sapin** : « *[Ce rythme devrait être] similaire [à celui] des partenaires européens [de la France]* ». **L'emploi en 2016** : l'Insee prévoit une accélération de l'emploi dans le secteur marchand. Le taux de chômage, lui, après avoir atteint un niveau inédit depuis 1997, devrait « *commencer à refluer légèrement d'ici à la mi-2016, pour atteindre 10,0 % en métropole et retrouver son niveau du premier semestre 2015* ». **L'économie au premier semestre 2016.** **Vladimir Passeron**, chef du département de la conjoncture de l'Insee : « *[Elle devrait continuer de bénéficier de] la dépréciation de l'euro, [de] la chute [des cours du] pétrole [et de] la baisse des taux d'intérêt* ». La baisse de l'investissement dans le logement des ménages devrait cesser, après deux ans de recul, ce qui devrait permettre le déblocage d'un « *frein* » spécifique à l'économie française. « *La légère reprise des mises en chantier de logements neufs* » est dans cette optique un signal positif. **La consommation des ménages** : Elle devrait « *accélérer progressivement dans les services* » au premier semestre 2016. La raison : Un contexte de pouvoir d'achat dynamique. **Le taux de marge des entreprises** : Il devrait poursuivre son redressement. Trois raisons à cela : **01)-** L'effet du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) ; **02)-** L'effet du Pacte de responsabilité ; **03)-** La baisse du prix du pétrole. **M. Roucher** : « *[Ce sont des conditions favorables à un] redémarrage de l'investissement, [une donnée essentielle pour rendre la reprise économique pérenne]* ». **Challenges** : « *Avec de tels chiffres trimestriels, l'"acquis de croissance" à la fin du premier semestre 2016, autrement dit ce que serait la croissance annuelle même en cas de croissance nulle au deuxième semestre, s'établirait à 1 %* ».

[http://www.challenges.fr/france/20151218.CHA3004/croissance-emploi-les-previsions-optimistes-de-l-insee-pour-2016.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20151218](http://www.challenges.fr/france/20151218.CHA3004/croissance-emploi-les-previsions-optimistes-de-l-insee-pour-2016.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20151218)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 18/12/2015, avec AFP)

### ● Feu vert du Parlement pour le projet de budget 2016

Le 17/12/15, le Parlement a définitivement adopté le projet de budget pour 2016, lors d'un vote à l'Assemblée nationale. Etaient pour : la grande majorité des socialistes, les radicaux de gauche et une moitié des écologistes. Etaient contre : Les Républicains, l'UDI, le Front de gauche. Deux objectifs prévus dans ce budget : 01)- Une prévision de déficit public à 3,8 % du PIB (produit intérieur brut) ; 02)- Une baisse de deux milliards d'euros de l'impôt sur le revenu, pour huit millions de foyers modestes.

[http://www.lepoint.fr/politique/feu-vert-du-parlement-pour-le-projet-de-budget-2016-17-12-2015-2003308\\_20.php?M\\_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20151217](http://www.lepoint.fr/politique/feu-vert-du-parlement-pour-le-projet-de-budget-2016-17-12-2015-2003308_20.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20151217)

[Retour au sommaire](#)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 17/12/2015, AFP)

### ● Budget : les députés annulent l'amnistie fiscale de Mediapart et le reporting par pays

Les 14 et 15/12/15, l'Assemblée nationale a rétabli, lors de sa nouvelle lecture du budget rectificatif 2015, la plupart des dispositions supprimées par le Sénat. Mais deux mesures au moins n'ont pas été réintroduites : **01)**- L'amnistie fiscale pour les sites de presse en ligne (principalement Mediapart et Arrêt sur Images, qui avaient subi un redressement fiscal après s'être auto-appliqués un taux de TVA réduite) a été annulée. Si l'Assemblée nationale avait voté l'amnistie en première lecture, le Sénat l'avait abrogée. En deuxième lecture, les députés ont donc suivi les sénateurs ; **02)**- Egalement supprimé le "reporting" pays par pays pour les multinationales. Cette mesure était destinée à lutter contre l'optimisation et la fraude fiscale.

[http://www.challenges.fr/politique/20151216.CHA2778/budget-les-deputes-annulent-l-amnistie-fiscale-de-mediapart-et-le-reporting-par-pays.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20151216](http://www.challenges.fr/politique/20151216.CHA2778/budget-les-deputes-annulent-l-amnistie-fiscale-de-mediapart-et-le-reporting-par-pays.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20151216)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 16/12/2015, avec AFP)

### ● La loi Macron aurait déjà créé 1 000 emplois

Même s'il faudra attendre 2017 pour avoir une estimation précise de l'impact de la loi Macron sur l'emploi, **Bercy** publie déjà les premières statistiques de cette loi qui a libéralisé les transports de passagers en autocar. Ainsi, 1 000 emplois auraient été créés depuis septembre 2015. D'après le ministère de l'Economie, la loi aurait eu également un impact sur la mobilité des Français. Ainsi, au moins 500 000 passagers auraient pris l'autocar en 2015 pour des voyages, soit trois fois plus qu'en 2014. **Le ministère** : « *Aujourd'hui, 146 villes et aéroports sont desservis et plus de 600 autocars assurent chaque jour des liaisons en France. Ces chiffres confirment la forte croissance constatée depuis fin septembre (700 emplois, 250 000 passagers, 75 villes et 274 autocars) ; en particulier, le nombre de départs et arrivées d'autocars par jour sur le territoire national passe de près de 800 en septembre, à plus de 2 000 en décembre* ». Le mouvement pourrait s'amplifier. En effet, depuis le 15/10/15, ont été ouvertes des dessertes entre les villes espacées de moins de 100 kilomètres. Les autocaristes sont intéressés : 70 dossiers ont été déposés auprès de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) afin d'ouvrir de nouvelles lignes. Un bilan prometteur. Mais **La Tribune** se demande si le principe des vases communicants existe en économie, faisant par là allusion aux 1 400 emplois qui vont être supprimés à la SnCF en 2016 - en remarquant cependant que les départs à la SnCF ne sont pas nouveaux puisque, depuis 2003, plus de 25 000 départs n'ont pas été remplacés et qu'en 2014 comme en 2015, 1 100 suppressions de postes ont été réalisées.

[http://www.latribune.fr/economie/france/la-loi-macron-auroit-deja-cree-1-000-emplois-536182.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20151215](http://www.latribune.fr/economie/france/la-loi-macron-auroit-deja-cree-1-000-emplois-536182.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20151215)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 15/12/2015, Fabien Piliu)

[Retour au sommaire](#)

### ● Concurrence : les sanctions records font le bonheur de l'État

En ces temps de tension budgétaire, les très fortes amendes infligées par l'Autorité de la concurrence la semaine dernière vont venir à la rescousse des caisses de l'Etat. Elles vont, en effet, rapporter 672 millions d'euros en ce qui concerne celles infligées à vingt entreprises de messagerie (Geodis, Chronopost, DHL Express...), condamnées pour entente sur les hausses tarifaires, plus 350 millions d'euros pour celle infligée à Orange pour pratiques anticoncurrentielles. Au total, les amendes pour l'année 2015 atteignent 1,2 milliard d'euros (contre 1 milliard en 2014). Les dernières amendes prononcées seront créditées au budget 2016, ce qui devrait aider l'objectif du gouvernement de ramener le déficit de la France de 73,3 milliards d'euros en 2015 à 72,3 milliards d'euros en 2016. Tout comme elle devrait soutenir deux dépenses : les 750 millions d'euros supplémentaires affectés à la sécurité suite aux attentats du 13/11/15, et les 225 millions d'euros que représente le geste en faveur des particuliers employeurs.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/12/21/20002-20151221ARTFIG00002-concurrence-les-sanctions-records-font-le-bonheur-de-l-etat.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 21/12/2015, Cyrille Pluyette)

### ● L'emploi dans l'industrie pharmaceutique au plus bas depuis 12 ans

Le 17/12/15, la **fédération des entreprises du médicament** (Leem) a déclaré qu'en 2014 l'emploi dans l'industrie pharmaceutique était, avec 98 810 salariés (- 0,6 % par rapport à 2013), à son plus bas niveau depuis 12 ans. C'est la huitième année consécutive de baisse, et 2015 devrait voir une nouvelle baisse des effectifs. **Les prévisions pour 2015** : - 0,5 % par rapport à 2014, avec un ancrage durable du nombre de salariés en-dessous des 100 000. **En cause** : 19 PSE (plans de sauvegarde) annoncés en 2015, touchant 2 300 salariés (2014 a vu 27 PSE, affectant 4 000 salariés). En 2014, 45 % des entreprises pharmaceutiques ont subi un recul des effectifs, 35 % ont connu une hausse de leurs effectifs ; dans le reste, les effectifs ont stagné. En détail : Les activités commerciales des laboratoires ont vu leurs effectifs baisser de 1,47 %, la recherche-développement de 0,63 %, les services administratifs de 0,33 %. On notera que, pour la première fois, l'emploi a régressé dans la production, à 0,3 %. **Le Leem** : « *[Ce recul dans la production est] mesuré, mais préoccupant. [Les causes sont dues au] recul des investissements productifs constaté ces dernières années et [à] la difficulté des sites français à capter de nouvelles productions de médicaments, notamment ceux issus des biotechnologies* ». **Le Leem** estime également que les laboratoires français ne sont plus dans la compétition : « *[Sur 130 nouvelles molécules autorisées en Europe sur la période 2012-2014,] seules 8 seront produites en France, contre 32 en Allemagne, 28 au Royaume-Uni ou 13 en Italie* ». **Philippe Lamoureux**, directeur général du Leem : « *La France n'est plus dans la compétition pour attirer la recherche-développement ou la production, on a de moins en moins d'arguments pour vendre la France [auprès des investisseurs, notamment étrangers]* ». Toujours d'après **M. Lamoureux**, alors que le modèle d'activité de l'industrie pharmaceutique subit une mutation importante « *avec le déclin des molécules chimiques et l'explosion des biotechnologies* », l'industrie pharmaceutique se retrouve confrontée, dans l'Hexagone, à « *une réglementation particulièrement exigeante, voire drastique et qui manque par ailleurs de stabilité* ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/chimie-pharmacie/l-emploi-dans-l-industrie-pharmaceutique-au-plus-bas-depuis-12-ans-536837.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151217](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/chimie-pharmacie/l-emploi-dans-l-industrie-pharmaceutique-au-plus-bas-depuis-12-ans-536837.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151217)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 17/12/2015, avec AFP)

### ● La France va emprunter 187 milliards d'euros en 2016

Le 17/12/15, l'**AFT** (Agence France Trésor) a déclaré que la France prévoyait d'emprunter, en 2016, 187 milliards d'euros d'obligations sur les marchés. **Le but ?** Financer le déficit budgétaire et rembourser les dettes arrivant à échéance. Pour faire face à ces engagements, 2 milliards d'euros tirés de cessions de participation de l'Etat et 9,5 milliards de ressources de trésorerie s'ajouteront aux 187 milliards. En 2015, la France a emprunté 220 milliards d'euros d'obligations ; elle a aussi racheté pour 33 milliards d'euros de dette arrivant à échéance en 2016 et 2017 - soit « *un montant net de 187 milliards d'euros* ». **Le Point** : « *Les rachats de dette avant l'échéance permettent à la France de préfinancer son programme pour les deux années suivantes, réduisant de ce fait le montant des dettes à rembourser* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/la-france-va-emprunter-187-milliards-d-euros-en-2016-17-12-2015-2003323\\_28.php?M\\_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20151217](http://www.lepoint.fr/economie/la-france-va-emprunter-187-milliards-d-euros-en-2016-17-12-2015-2003323_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20151217)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 17/12/2015)

[Retour au sommaire](#)

### ● Les grandes entreprises privilégient les dividendes aux primes des salariés

Le baromètre du « partage du profit » du cabinet **Eres Gestion**, spécialisé sur l'épargne salariale et la retraite, publié le 21/12/15, indique que le partage du profit en France est bien plus favorable à l'actionnaire et qu'il s'effectue au détriment du salarié. Eres considère que la règle des trois tiers qu'avait avancée Nicolas Sarkozy en 2009 (une division à part égale entre actionnaires, salariés, investissement) n'est restée qu'un « *vœu pieux* ». L'étude porte sur l'année 2014 et révèle que les « *dispositifs de partage des profits pour les salariés (type*



*intéressement et participation) ont été cinq fois moins élevés que les dividendes versés aux actionnaires ». Ainsi, Eres estime que le niveau moyen des primes allouées à un salarié (calculé en fonction de l'effectif de l'entreprise) s'élève à 4 286 euros, tandis que la somme des dividendes s'établit à 21 622 euros. L'étude dévoile aussi que non seulement l'écart est important, mais qu'en plus il s'accroît. Les dividendes versés aux actionnaires augmentent, cependant que les primes moyennes pour les salariés s'érodent. **Le Figaro** : « Selon les chiffres de l'Eres, entre 2011 et 2014, elles ont reculé de 12 % pour les salariés des entreprises du CAC40. Une cure d'austérité à laquelle les dividendes ont donc échappé, sans pour autant avoir tout raflé, puisque leur part a malgré tout baissé de 10 points en 20 ans. Les actionnaires ne sont donc pas choyés dans l'absolu, ils sont seulement préservés au détriment des salariés, l'entreprise gardant pour elle-même la principale partie du résultat de l'exercice ». **Les entreprises où les primes sont les plus importantes** : Il s'agit des grandes entreprises cotées en bourse. L'écart avec une petite entreprise de plus de 10 salariés est conséquent. **La Dares**, chargée des statistiques au ministère du Travail, considère qu'il est de 70 %, soit 4 286 euros pour les grandes entreprises cotées en bourse contre 2 513 euros pour les petites entreprises de plus de 10 salariés. Ceci étant dit, on notera que 11 % des entreprises du SBF120 offrent plus de primes à leurs salariés que de dividendes à leurs actionnaires. Autre point à prendre en considération : « Même si l'écart actionnaire/salarié est important, la moitié des entreprises du SBF120 ont versé des primes plus élevées en 2014 qu'en 2013 ». Pour Le Figaro, le contexte, qui est globalement plus favorable en 2015, « pourrait accentuer la tendance et, peut-être, amorcer un début de rattrapage ».*

<http://www.lefigaro.fr/societes/2015/12/21/20005-20151221ARTFIG00126-les-grandes-entreprises-privilegient-les-dividendes-aux-primes-des-salaries.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 21/12/2015, Damien Durand)

## **COTISATIONS SECURITE SOCIALE**

### ● **La loi de santé définitivement adoptée, dernier baroud des médecins**

Le 17/12/15, l'**Assemblée nationale** a définitivement adopté le projet de loi santé présenté, au nom du gouvernement, par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales. Etait pour : la gauche. Etait contre : Les Républicains (LR) et l'UDI. **Les réactions. Les Républicains** : « [C'est] un passage en force ». **Jean-Pierre Door**, député LR du Loiret : « Pour nous, il s'agit d'un déni de démocratie. Cette loi nous a occupés 18 mois et on l'adopte en catimini, en donnant 5 minutes de parole à chaque groupe, c'est scandaleux ». Les Républicains ont d'ores et déjà déclaré qu'ils allaient déposer, le 21/12/15, un recours devant le Conseil constitutionnel, avant de présenter un projet de loi rectificatif début 2016. Les syndicats de médecins (le BLOC, le SML, la FHP, la CSMF et l'UFML) ont, quant à eux, également annoncé qu'ils allaient saisir le Conseil Constitutionnel. **Le Quotidien du médecin** : « La prochaine étape de contestation consistera à retarder la sortie des décrets d'application de la loi ou de tout faire pour les modifier ». **La CSMF**, enfin, a appelé les médecins « à entrer en résistance » en n'appliquant pas les différentes étapes du tiers payant généralisé. **Marisol Touraine** s'est, elle, exprimée après le vote : « Ce texte renforce l'accès aux soins, c'est un texte pour les patients et les professionnels de santé, moderne, ancré dans son époque. Il prépare le système de santé du XXI<sup>e</sup> siècle ».

[http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/12/17/la-loi-de-sante-definitivement-adoptee-dernier-baroud-des-medecins\\_787521](http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/12/17/la-loi-de-sante-definitivement-adoptee-dernier-baroud-des-medecins_787521)

(Source : [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr) du 17/12/2015, Sophie Martos et Christophe Gattuso)

[Retour au sommaire](#)

### ● **C à 30 euros minimum, forfait secrétariat, valorisation de l'expertise : la CSMF met déjà la pression sur la CNAM**

Le conseil confédéral de la **CSMF**, premier syndicat de médecins, a présenté sa feuille de route pour la négociation avec la Cnam (caisse nationale d'Assurance maladie), qui se tiendra en février 2016. **Dr Jean-Paul Ortiz**, président de la CSMF : « [La priorité confédérale sera] la valorisation du métier médical et de son expertise. [...] Ce n'est qu'à ce prix qu'une convention pourra être signée ». **Que réclame la CSFM ? 01)**- Que la future convention « nationale unique » instaure une « grille tarifaire commune à tous les

médecins », avec hiérarchisation des consultations selon leur contenu ; **02)**- La consultation fixée au niveau minimum de 30 euros (« valeur de base ») ; **03)**- L'ouverture d'un espace de liberté tarifaire pour tous les médecins, via une amélioration du CAS (contrat d'accès aux soins) ; **04)**- Le maintien des forfaits et de la rémunération sur objectifs de santé publique (RSOP) ; **05)**- Une hausse de la valeur du point de travail médical, qui n'a pas bougé depuis 2004 ; **06)**- La revalorisation entre le médecin traitant et ses correspondants ; **07)**- La création d'un « volet de structure » pour financer le secrétariat des médecins ; **08)**- L'amélioration de la protection sociale des médecins, notamment concernant les arrêts maladie et les congés maternité. **La CSMF** : « *La retraite du médecin doit être sauvegardée, avec la même participation de l'assurance-maladie pour l'ASV* ». Et le syndicat de conclure : « *En l'absence de la prise en compte de ces éléments, la CSMF ne signera pas la convention 2016* ». **Réponse de la Cnam**, à l'heure où est écrit cet article : Il y a là certes des demandes légitimes mais, dans le cadre d'un contexte financier contraint, toutes ne pourront pas être satisfaites.

<http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/12/15/c-30-euros-minimum-forfait-secretariat-valorisation-de-lexpertise-la-csmf-met-deja-la-pression-sur-la-cnam-786411>

(Source : [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr) du 15/12/2015, Christophe Gattuso)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● 20 entreprises spécialisées dans le transport de colis condamnées

L'Autorité de la concurrence a condamné 20 entreprises spécialisées dans le transport de colis, ainsi que le syndicat professionnel TLF. **Motifs ?** Il y en a deux : **01)**- Des « concertations répétées entre concurrents sur des hausses tarifaires annuelles » entre 2004 et 2010 ; **02)**- Une entente sur le principe et la méthode de répercussion de la hausse du prix du gazole à leurs clients. L'ensemble des amendes infligées par l'Autorité atteint 670,9 millions d'euros. **Les concertations entre concurrents sur les hausses tarifaires annuelles** : Sont concernées les entreprises Geodis (avec une amende de 196 millions d'euros), Chronopost (filiale de La Poste, avec 99 millions d'euros), DHL Express France (avec 81 millions d'euros), TNT Express France (avec 58 millions d'euros), et GLS (avec 55 millions d'euros). Une amende de 30 000 euros a été infligée au syndicat professionnel TLF, au motif qu'il avait « participé activement tant à l'organisation des échanges illicites qu'à la protection de leur confidentialité ». **L'Autorité de la concurrence** : « *Des tours de table étaient régulièrement organisés en amont et en aval des campagnes de revalorisation tarifaire, ce qui permettait aux entreprises d'homogénéiser leurs demandes tarifaires et de sécuriser leurs négociations commerciales. [...] Les discussions étaient tenues secrètes et ne faisaient l'objet d'aucun compte rendu officiel* ». **Le calcul des sanctions** : « *L'Autorité a pris en compte la durée des pratiques, leur gravité et le dommage causé à l'économie, notamment aux PME, qui, faute d'un pouvoir de négociation suffisant, ont été les principales victimes de l'entente* ». Pour fixer ces montants, elle s'est aussi basée sur les éventuelles difficultés financières des entreprises, ainsi que sur les demandes de clémence et de non-contestation des griefs. **L'entente sur le principe et la méthode de répercussion de la hausse du prix du gazole à leurs clients** : Cette entente aurait duré de mai 2004 à janvier 2006. Ont été condamnées quinze entreprises et le syndicat TLF, à hauteur de 1,4 million.

[http://www.lepoint.fr/justice/20-entreprises-specialisees-dans-le-transport-de-colis-condamnees-15-12-2015-1990165\\_2386.php?M\\_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20151215](http://www.lepoint.fr/justice/20-entreprises-specialisees-dans-le-transport-de-colis-condamnees-15-12-2015-1990165_2386.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20151215)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 15/12/2015, AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● Une centaine d'ex-salariés de PSA Aulnay obtient gain de cause devant la justice

Le 15/12/15, le conseil des Prud'hommes de Bobigny (Seine-Saint-Denis) a donné raison à 101 ex-salariés de PSA Aulnay qui avaient, il y a un an et demi, contesté le motif économique de leur licenciement. Le tribunal a requalifié leur licenciement en « licenciement sans cause réelle ni sérieuse ». PSA va donc devoir leur verser une nouvelle indemnité. Une victoire symbolique car les ex-salariés devront rembourser l'indemnité qu'ils ont touchée pour en percevoir une nouvelle, qui pourrait être moins importante. L'avocat de la CGT entend faire appel pour obtenir de meilleures indemnités. La direction de PSA, pour

l'heure, étudie les suites à donner à ce jugement. On notera également deux choses : **01)**- 49 ex-salariés ont été déboutés de leurs demandes ; **02)**- 200 ex-salariés, qui ont contesté le motif de leur licenciement pour les mêmes raisons, connaîtront le verdict du tribunal le 8 mars 2016.

<http://www.usinenouvelle.com/article/une-centaine-d-ex-salaries-de-psa-aulnay-obtient-gain-de-cause-devant-la-justice.N369542>

(Source : [www.usinenouvelle.com](http://www.usinenouvelle.com) du 15/12/2015, Patrick Déniel)

### ● **PSA réforme ses retraites chapeaux et va redistribuer les économies**

Le 16/12/15, le groupe **PSA Peugeot Citroën** a annoncé une réforme du dispositif des retraites chapeau pour ses dirigeants. Une décision qui intervient deux ans après la polémique sur la retraite chapeau de son ancien patron, **Philippe Varin**, qui avait dû renoncer à une retraite chapeau de 21 millions d'euros, face aux critiques soulevées par une telle mesure ; mais qui avait toutefois fini par toucher une retraite chapeau de quasiment 300 000 euros par an, comme l'a révélé, début mai 2015, le site Deontofi.com.. Le groupe entend dégager ainsi 34 millions d'euros d'économie dès 2015, somme qui sera redistribuée à ses salariés. **Le communiqué de PSA** : « *Sur proposition du président du directoire [Carlos Tavares], le conseil de surveillance de PSA Peugeot Citroën a validé le principe de mettre fin au régime de retraite supplémentaire à prestations définies dont bénéficiaient les dirigeants mandataires sociaux et les membres du comité exécutif du groupe. [...] Un nouveau système de retraite à cotisations définies est mis en place ; ainsi l'entreprise ne garantira plus un certain niveau de retraite, mais versera un montant annuel directement lié aux résultats du groupe et à sa performance. [...] Le directoire a décidé de redistribuer à l'ensemble des salariés les économies [réalisées via la réforme des retraites chapeau et cette redistribution s'effectuera] en complément des dispositifs actuels de rémunération et d'association aux résultats du groupe* ». **Louis Gallois**, président du conseil de surveillance de PSA : « *Avec le président du directoire, nous étions convaincus qu'il était nécessaire de faire évoluer le régime de retraite supplémentaire dans l'environnement actuel* ». Les syndicats, qui estiment à quelque 400 euros la prime qui sera redistribuée aux salariés, ont réagi positivement à cette annonce. **Franck Don, CFTC** : « *[C'est] une excellente initiative. [Il faut rappeler] tout l'investissement [des salariés] ces dernières années [dans le redressement de l'entreprise]* ». Pour rappel, en 2014, PSA était au bord de la faillite ; le premier semestre 2015 montre un redressement et un retour aux bénéficiaires, avec un résultat net de 571 millions d'euros. **M. Don** : « *On se doute de l'influence de Louis Gallois dans cette décision. [Le président du Conseil de surveillance a] la fibre sociale* ». **La CFE-CGC** : « *[Nous demandons le versement] sans délai [de la prime]. PSA fait un pas vers de meilleures pratiques* ». **La CGT** : « *[Nous réclamions] depuis des années l'abolition totale de toutes les retraites chapeau, un système scandaleux* ». Avant d'appeler l'entreprise à pas profiter d'un « *effet d'annonce pour mettre sous le tapis le sujet des salaires, qui sont bloqués depuis mars 2012* ». **Christian Lafaye, délégué central FO** : « *On est pratiquement en phase d'être entendu, alors que je le réclamais depuis 2013. [Notre] action tenace rapportait aujourd'hui un pactole de plusieurs millions d'euros* ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/industrie-automobile/20151216.CHA2835/psa-reforme-ses-retraites-chapeau-et-redistribuera-les-economies-a-ses-salaries.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20151217](http://www.challenges.fr/entreprise/industrie-automobile/20151216.CHA2835/psa-reforme-ses-retraites-chapeau-et-redistribuera-les-economies-a-ses-salaries.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20151217)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 16/12/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Rafale : le Qatar a payé son acompte à Dassault Aviation**

Le Qatar a payé à Dassault Aviation l'acompte qu'il devait pour l'achat de 24 Rafales (soit, au total, 6,3 milliards d'euros). Les avions seront livrés à partir de 2018, à raison de onze avions par an. De plus, suite à un contrat du 22/09/15, l'armée de l'air a reçu un premier chèque des autorités qatari, pour la formation qu'elle prodiguera aux pilotes qataris. L'imputation se fera sur le budget opérationnel de programme (BOP) 178 de l'armée de l'air en vertu d'un décret de 2009.

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/rafale-le-qatar-a-paye-son-acompte-a-dassault-aviation-536529.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151216](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/rafale-le-qatar-a-paye-son-acompte-a-dassault-aviation-536529.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151216)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 16/12/2015, Michel Cabirol)

### ● Travail dominical dans les grands magasins : l'accord est bloqué après le refus de la CFDT

Le 16/12/15, la **CFDT** a annoncé qu'elle ne signerait pas le projet d'accord de branche sur le travail dominical dans les grands magasins, qui était soumis le mardi 15 décembre. En conséquence, cette décision bloque la signature du texte, texte qui a déjà été rejeté par la CGT et FO. La CFDT, sans qui l'accord ne peut recueillir les 30 % nécessaires à sa signature, a expliqué toutefois qu'elle « *reste ouverte à toute négociation sérieuse* ». **La CFE-CGC et la CFTC** ne se sont toujours pas prononcées sur le texte. Elles ont jusqu'au 23 décembre pour le faire. **La CGT et FO**, qui représentent 56,44 % des voix aux élections professionnelles, peuvent faire valoir leur droit d'opposition. **Le Point** : « *Pour essayer d'obtenir un accord, l'Union des grands commerces de centre-ville (patronat) avait revu à la hausse ses propositions en matière de contreparties salariales, portant à 100 % la majoration de tous les dimanches travaillés, au lieu de la majoration dégressive avancée initialement* ». **Les raisons du refus de la CFDT** : **01)**- La création d'une « *catégorie de travailleurs embauchés avec une obligation contractuelle de travail dominical avec moins de droits* » ; **02)**- Le refus de « *tout geste pour deux tiers des salariés concernés, à savoir les personnels de la démonstration, les prestataires et les sous-traitants* » ; **03)**- L'exigence de l'UCV de passer de 9 à 15 semaines les « *périodes hautes de modulation* » où les magasins ouvrent plus de 10 heures par jour. **Steve Mars**, CFDT, à l'AFP : « *Nous restons dans une position de négociation si la chambre patronale souhaite remettre le sujet à l'ordre du jour [...] en prenant en compte les points soulevés* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/travail-dominical-dans-les-grands-magasins-l-accord-est-bloque-apres-le-refus-de-la-cfdt-16-12-2015-1991554\\_28.php?M\\_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20151216](http://www.lepoint.fr/economie/travail-dominical-dans-les-grands-magasins-l-accord-est-bloque-apres-le-refus-de-la-cfdt-16-12-2015-1991554_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20151216)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 16/12/2015, AFP)

### ● Orange condamné à payer une amende record

Le 17/12/15, l'**Autorité de la concurrence** a annoncé qu'elle infligeait une amende de 350 millions d'euros à Orange « *pour avoir freiné abusivement le développement de la concurrence sur le marché de la clientèle entreprise depuis les années 2000* ». L'Autorité a demandé à Orange de « *rétablir immédiatement une situation de concurrence saine sur ces marchés* ». **L'Autorité de la concurrence** : « *[Orange] a choisi de coopérer [et] ne conteste pas les pratiques ni leur caractère anticoncurrentiel, ni enfin l'issue donnée à l'affaire, qu'il s'agisse de la sanction pécuniaire ou des injonctions destinées à rétablir immédiatement un fonctionnement concurrentiel du marché* ». De façon plus précise, l'Autorité a accusé Orange d'être, sur le marché des mobiles professionnels, coupable « *d'abus de position dominante, [avec des pratiques de fidélisation qui] ont pu empêcher les entreprises de faire jouer la concurrence et les dissuader de confier une partie de leur parc à un autre opérateur* ». Orange est également, concernant les services fixes, sanctionnée notamment pour « *discrimination [envers les autres opérateurs dans] l'accès et l'utilisation d'informations issues de la gestion de la boucle locale cuivre issue de l'ancien monopole historique* ». **L'historique** : L'enquête avait été déclenchée par une plainte déposée par Bouygues Telecom en 2008, puis par SFR en 2010. **L'Autorité de la concurrence** : « *[Bouygues Telecom] s'était finalement désisté en avril 2014* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/orange-va-devoir-payer-une-amende-record-17-12-2015-2003289\\_28.php?M\\_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20151217](http://www.lepoint.fr/economie/orange-va-devoir-payer-une-amende-record-17-12-2015-2003289_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20151217)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 17/12/2015, AFP)

[Retour au sommaire](#)

## LA VIE DES REGIONS

### ● Que va faire Valérie Pécresse pour l'économie de l'Île-de-France ?

**Valérie Pécresse** (LR) vient d'être élue à la tête de la région Île-de-France (IDF). **Rappel de points importants dans son programme économique**, avec deux grands axes : des réductions de dépenses et une rénovation complète des transports. **Les réductions de dépenses** : Mme Pécresse a mis en avant un "plan anti-gaspillage", concernant les finances



de l'IDF. Objectif affiché : 400 millions d'euros d'économies par an sur la mandature. Quelques moyens : **01)**- Le non remplacement d'un fonctionnaire territorial sur deux lors de départ en retraite (mesure qui se ferait hors lycées). Gain attendu : 17 millions d'euros par an ; **02)**- Une baisse des subventions allouées aux associations de 75 millions d'euros par an ; **03)**- La mobilisation des crédits européens, soit 145 millions d'euros par an. Mme Péresse a toujours pointé du doigt la sous-utilisation de ces crédits lors de la précédente mandature ; **04)**- L'instauration d'une taxe poids-lourds en transit. Gain attendu : 100 millions d'euros par an. Cet argent devrait assurer le plan d'investissements qu'elle entend mettre sur pied pour les transports qui sont, avec 1,8 milliard d'euros (pour un budget total de 4,9 milliards d'euros), le premier budget de l'IDF. **Les transports** : Ils devraient être développés selon deux axes. Premier axe : L'amélioration du réseau de transports en commun. En tant que présidente du Stiff (société des transports d'Île-de-France), elle devrait avoir les moyens de sa politique. Plusieurs mesures : **a)** Des rames de RER et de Transilien rénovées ou neuves d'ici la fin de son mandat ; **b)** La création de cinq lignes de bus express supplémentaires, ainsi que le déploiement de 1 000 bus supplémentaires sur l'ensemble du réseau. Le but : « *Désengorger les lignes existantes et désenclaver la grande couronne. [...] Ces bus seront plus fréquents et emprunteront des voies dédiées pour desservir plus rapidement les gares de Grande couronne* ». Second axe : **a)** Construire de nouvelles routes pour désengorger celles déjà existantes. **Mme Péresse** : « *Moins d'embouteillages, c'est moins de stress, moins de perte de temps et surtout moins de pollution* » ; **b)** « *Élargir certaines routes existantes [et] construire de nouveaux tronçons* ». Coût estimé : 125 millions d'euros par an. **L'apprentissage, la formation professionnelle et l'emploi** : Mme Péresse a avancé plusieurs pistes : **01)**- Des contrats d'apprentissage senior, soit « *des formations en alternance pour les salariés qui viennent de perdre leur emploi et souhaitent se reconverter* » ; **02)**- La création d'un chèque apprenti destiné au PME, pour les aider à l'embauche. **Mme Péresse** : « *[Il] dispensera l'entreprise de toute formalité administrative et permettra à plusieurs entreprises de recruter un même apprenti* » ; **03)**- Les moyens dédiés aux emplois aidés dans le secteur public seront redirigés vers le « *monde de l'entreprise* ». **Le logement** (160 millions du budget de l'IDF) : Mme Péresse a déclaré qu'elle ne financerait plus la construction de logements très sociaux dans les communes qui en comptent déjà plus de 30 %. Le but ? Mettre fin à la ghettoïsation des populations au sein de l'IDF. Pour l'instant, par contre, rien ne semble prévu pour les communes ne construisant pas assez de logements sociaux, remarque **La Tribune** : « *Pour les bailleurs, seule une "aide à la construction de logements sociaux à destination des classes moyennes" devrait être instaurée* ». Mme Péresse compterait aussi s'occuper de l'accession à la propriété, via l'instauration d'un prêt à taux zéro régional (PTZ), cumulable avec le prêt à taux zéro de l'Etat. Le tout pour des achats, que ce soit dans l'ancien ou dans le neuf. Ce PTZ serait remboursable sur une période courant de 12 à 25 ans, pour un prêt maximum de 40 000 euros.

[http://www.latribune.fr/regions/ile-de-france/que-va-faire-valerie-pecresse-pour-l-economie-de-l-ile-de-france-536127.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151215](http://www.latribune.fr/regions/ile-de-france/que-va-faire-valerie-pecresse-pour-l-economie-de-l-ile-de-france-536127.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151215)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 15/12/2015, Mathias Thépot)

[Retour au sommaire](#)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

### ● Pour Jean-Pierre Raffarin, « *courir derrière le FN est une fuite* »

Le 16/12/15, **Jean-Pierre Raffarin**, sénateur de la Vienne et ancien premier ministre (Les Républicains), s'est exprimé dans Le Monde. Entre autres sujets : le bilan des élections régionales et la lutte contre le chômage. **M. Raffarin** : « *Il faut avoir conscience du contexte d'extrême gravité dans lequel nous sommes. Nous vivons trois crises simultanées. N'oublions pas, d'abord, que nous sommes dans une situation de guerre. Les menaces terroristes restent fortes contre notre pays. Ensuite, la crise économique et sociale est, elle aussi, profonde. La situation de l'emploi est particulièrement préoccupante, car il n'y a pas de perspectives d'éclaircie. Enfin, nous sommes confrontés à une crise politique, avec un FN haut et en position de se qualifier au second tour en 2017, ce qui doit nous interpeller durablement. [...] Le PS devrait rompre d'abord avec le Front de gauche puis avec ses*

frondeurs pour devenir un vrai parti social-démocrate. De notre côté, nous devrions regagner la confiance des électeurs en abandonnant les promesses intenable et les dérives populistes. [...] Il ne s'agit pas de faire un gouvernement d'union nationale, LR et le PS sont définitivement rivaux. Mais si l'on veut éviter que le FN soit la clé de l'élection de 2017, il faut engager de manière prioritaire une action contre le chômage, première source du vote FN. L'opposition devrait soutenir le gouvernement sur un projet ambitieux. Pour cela, Manuel Valls devrait associer l'opposition à l'élaboration des mesures destinées à faire reculer le chômage. Ce sujet doit réunir l'ensemble de la classe politique pour que l'on mette en œuvre "un plan républicain pour l'emploi" dès le mois de janvier, avec un développement de l'apprentissage, des facilités pour les investissements dans les entreprises, un vrai allègement des complexités... [...] La bataille politique sur ce sujet est irresponsable, car elle nourrit le FN. Parier sur l'échec des socialistes en matière d'emploi serait pour l'opposition une erreur, car la carte du vote FN et celle du chômage sont quasiment superposables. Le sursaut politique républicain observé dans les urnes peut être prolongé par un sursaut économique républicain. C'est une réponse de fond et d'action à la montée de l'extrême droite ».

→ L'intégralité de l'entretien avec Jean-Pierre Raffarin, par Matthieu Goar et Alexandre Lemarié :

[http://www.lemonde.fr/politique/article/2015/12/16/pour-jean-pierre-raffarin-courir-derriere-le-front-national-est-une-fuite\\_4832792\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2015/12/16/pour-jean-pierre-raffarin-courir-derriere-le-front-national-est-une-fuite_4832792_823448.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 16/12/2015, Matthieu Goar et Alexandre Lemarié)

### LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (16 ET FIN)

#### ● Pierre Laroque

« D'ailleurs, aucune organisation de la Sécurité sociale n'est viable si elle ne répond pas aux traditions nationales, si elle ne répond pas aux conditions psychologiques et économiques du pays ».

Pierre Laroque, Discours prononcé à l'Ecole Nationale d'Organisation Economique et Sociale, Extrait – 23 mars 1945

<http://communication-securite-sociale.fr/securite-sociale-70ans-citations/>

(Source : <http://communication-securite-sociale.fr>)

[Retour au sommaire](#)

Prochain numéro du Crible : 12 janvier 2016

# Le.Crible vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)